

**Arrêté du 13 février 2003 portant nomination
au cabinet de la ministre**

NOR : DEV0320031A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 modifié portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu le décret du 17 juin 2002 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 17 juin 2002 relatif à la composition du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1^{er}. – M. Damien Carroz est nommé conseiller au cabinet de la ministre.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 février 2003.

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**Arrêté du 13 décembre 2002 relatif à la création
et à la composition d'un comité d'experts**

NOR : SANP0320187A

Le ministre de la santé, de la famille et de personnes handicapées,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3511-1 à L. 3511-9 et R. 355-28-1 à R. 355-28-13 ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Sur proposition du directeur général de la santé,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Un comité d'experts relatif au programme Nicomède est constitué. Il a pour mission la rédaction référencée des différents supports, ainsi que la mise à jour du module Nicomède au fur et à mesure de l'avancée des connaissances.

Art. 2. – Le comité d'experts relatif au programme Nicomède est composé de :

Dr Dominique Bonte, institut Pasteur de Lille ;

M. le professeur Bertrand Dautzenberg, groupe hospitalier La Pitié-La Salpêtrière (Paris) ;

M. le professeur Michel Delcroix, président de l'association périnatalité prévention recherche information (Roubaix) ;

M. le professeur Gérard Dubois, service évaluation médicale, centre hospitalier universitaire Nord (Amiens) ;

Dr Patrick Dupont, centre de tabacologie (Créteil) ;

Dr Claudine Gillet, service d'alcoologie (Nancy) ;

M. Philippe Lamoureux, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Paris) ;

Dr Jean-Marc Ledder, pharmacien d'officine (Paris) ;

Dr Béatrice Le Maître, centre de tabacologie, centre hospitalier universitaire (Caen) ;

Dr François Letourmy, hôpital de Rangueil (Toulouse) ;

M. le professeur Yves Martinet, service de pneumologie, centre hospitalier universitaire (Vandœuvre) ;

Dr Gérard Mathern (Saint-Chamond) ;

M. le professeur Joël Ménard, faculté Broussais-Hôtel-Dieu (Paris) ;

Mlle Sylviane Ratte, Ligue nationale contre le cancer (Paris) ;

Dr Anne Stoebner-Delbarre, Epidaure, centre régional de lutte contre le cancer (Montpellier) ;

M. le professeur Daniel Thomas, groupe hospitalier La Pitié-La Salpêtrière (Paris) ;

Art. 3. – Le secrétariat du comité est assuré par la direction générale de la santé.

Art. 4. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 2002.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

L. ABENHAÏM

Arrêté du 10 février 2003 portant nomination à la Commission nationale du contentieux de la tarification sanitaire et sociale et aux commissions interrégionales de la tarification sanitaire et sociale

NOR : SANH0320460A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en date du 10 février 2003, l'arrêté du 11 décembre 1997 portant nomination à la Commission nationale du contentieux de la tarification sanitaire et sociale et aux commissions interrégionales de la tarification sanitaire et sociale, devenues respectivement, par l'article 59 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale, la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale et les tribunaux de la tarification sanitaire et sociale, est ainsi modifié :

Mlle Isabelle Piel est nommée représentante de la directrice générale de l'action sociale, en remplacement de M. Kurkdjian ;

Mme Chantal Descours-Gatin, premier conseiller à la cour administrative d'appel de Paris, est nommée rapporteuse.

Arrêté du 11 février 2003 portant nomination du fondé de pouvoir des deux organismes agréés visés à l'article R. 382-6 du code de la sécurité sociale

NOR : SANS0320459A

Par arrêté du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, du ministre de la culture et de la communication et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire en date du 11 février 2003, et conformément aux dispositions de l'article R. 382-11 du code de la sécurité sociale, M. Olivier Vrignaud est nommé fondé de pouvoir des deux organismes agréés visés à l'article R. 382-6 du code de la sécurité sociale à compter du 1^{er} janvier 2003.